



interliaisons



Journées d'études de l'UCR-CGT 2011

SEPTEMBRE
2011
N° 71

- Introduction au débat : Jean-Pierre Grenon :
pages 2 à 11
- Compte-rendu des débats : Gilka Georges et Françoise Raffini : pages 12 à 14

Les permanences de l'UCR-CGT

Du 13 au 15 septembre Michel Sénépart Bernard Durand
Du 20 au 22 septembre Maurice Lecomte Richard Rouger
Du 27 au 29 septembre Gilka Georges Hubert Dandine

Contact : 01 48 18 87 52 ou 01 48 18 32 11 • En cas d'absence : le 01 48 18 87 56

Vie nouvelle a trente ans !
Vite ! profitez de la promotion ! (page 15)

Septembre 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	13
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

1 : Toute la journée - Bureau de l'UCR
 8 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
 15 : 9h - Bureau de l'UCR
 26 au 29 : Assemblée Générale de LSR

Octobre 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

4 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
 6 : ACTION UNITAIRE DES RETRAITÉS
 11 : ACTION UNITAIRE INTERPROFESSIONNELLE
 13 : Toute la journée - Bureau de l'UCR
 26 et 27 octobre : Comité général de l'UCR

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

TRAVAIL EN PROXIMITÉ, TRAVAIL COMMUN USR/UFR, LES 1000 POINTS DE RENCONTRE...

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON

Vous connaissez tous le caractère des journées d'études de Juillet-Août. À partir d'un thème nous essayons de chercher et approfondir les réflexions. La pensée, le débat y sont libres et peuvent être contradictoires.

Ces journées n'ont pas valeur de décisions, seule la direction de l'UCR est habilitée à y donner suite si nécessaire.

Le rapport sera dans le même état d'esprit. Il se veut un élément de réflexion servant à alimenter nos débats, et n'a aucun statut si ce n'est que les thèmes abordés sont des choix de la direction de l'UCR.

Nous ne sommes pas obligés de travailler non plus pour rien. Pourquoi ne pas mettre ces journées d'études au service de nos orientations et de notre travail quotidien.

Philosopher pour mieux travailler sera toujours plus utile que philosopher pour mieux dormir !

Le rôle de tout dirigeant de la CGT est de mettre en œuvre les orientations prises dans nos différents congrès.

Concernant la proximité et le travail en territoires, notre dernier congrès nous a fixé des orientations claires. Je suppose que comme moi, vous ne faites pas du compte-rendu du 9^e congrès, votre livre de chevet ! Il n'est donc peut être pas inutile de se remettre en mémoire ce que nous avons voté et décidé sur proximité et travail ensemble.

REVENDIQUER DANS LES TERRITOIRES

« *Les institutions politiques ont changé avec notamment la montée en puissance de l'intercommunalité, la création des régions, la construction européenne. Les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales ont été modifiées par deux grandes lois de décentralisation.*

L'Union européenne intervient de plus en plus

dans la vie quotidienne des retraités. Que l'on soit d'accord ou pas avec les lois de décentralisation, les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales ont lieu avec souvent un transfert de charges financières vers ces dernières.

Aujourd'hui les régions sont responsables des politiques de développement économique, de la formation professionnelle, des lycées, des transports voyageurs SNCF, des schémas de santé etc.

Les départements gèrent les prestations sociales (RMI, RSA) une partie du réseau routier, les collèges, la dépendance (maisons retraite, APA...)

Communes, communautés d'agglomération ou de communes gèrent développement économique, voirie, transport, santé, culture, sports, écoles, traitement des déchets...

Souvent à côté de ces institutions politiques ou pour élaborer certaines politiques publiques ont été créés des organismes de dialogue social territorial.

Dans toutes ces institutions, le syndicalisme, dont la CGT, est invité à siéger. Au fil des années la CGT essaie de porter dans ces instances une démarche liant défense des intérêts des salariés, propositions, négociations.

Cette présence dans les lieux de dialogue social n'a d'intérêt que si les organisations de retraités de la CGT portent au quotidien, revendications et propositions. Certaines ont commencé en revendiquant la construction de maisons de retraite publiques, du personnel suffisant et qualifié, des services aux personnes âgées, l'accueil en foyer...

Les retraités ont aussi des revendications sur les questions de services publics de proximité, d'habitat, de politique de la ville, de transport, de l'eau, de l'énergie...

De fait, l'activité revendicative dans les territoires

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

devient incontournable et pose en grand le développement du syndicalisme retraité.

Les besoins des retraités ne se limitent pas à ceux relatifs aux besoins quotidiens ou à la fin de vie. Ils ont aussi besoin de lien social et d'occuper richement et pleinement leur temps. Ils sont demandeurs de culture et de pratiques culturelles, de loisirs, de sport...»

La démarche territoriale devient incontournable, et donne cohérence à l'activité revendicative retraitée.

Plus loin concernant les évolutions de structures nous écrivons : « Il faut se rendre à l'évidence : en retraite il nous faut continuer de lutter, il nous faut être plus nombreux syndiqués à la CGT pour être plus fort. Notre démarche revendicative doit s'enrichir, parfois se transformer. Notre vie syndicale, nos structures doivent accompagner ces évolutions.

Quand on est en retraite, le lien avec l'entreprise évolue. Pour quelques-uns grâce au statut, à la mutuelle, au comité d'entreprise ce lien perdure. Pour d'autres, ce lien est plus épisodique plus distant. Pour d'autres encore, il est inexistant car l'entreprise est fermée, trop loin, il n'y a pas de CE, de mutuelle...

À l'inverse, le retraité vit de plus en plus dans son quartier, son territoire. Si les problèmes de l'entreprise, des salariés en activité l'intéressent encore, il les appréhende différemment. Les syndiqués retraités doivent construire des formes d'organisation qui leur permettent de mener réellement une activité revendicative permanente et spécifique.

L'activité revendicative doit porter de manière cohérente, revendications territoriales, sociétales. La solidarité entre retraités et avec les salariés en activité reste un des fondements essentiels de notre syndicalisme spécifique.

Le travail en commun entre sections professionnelles d'un même territoire et sections multi professionnelles est à rechercher en

permanence en créant, si nécessité, des unions des sections locales de retraités ou collectifs locaux dotés des moyens qui leur permettent de fonctionner.

Pour ne pas laisser des syndiqués retraités isolés au sein d'un syndicat d'actifs ou dans une union locale, il faut encourager la création et le développement de syndicats professionnels ou multi professionnels territoriaux de retraités...»

OUVRIR LE SYNDICALISME RETRAITÉ ET OCCUPER LES ESPACES FRÉQUENTÉS PAR LES RETRAITÉS

« Le syndicalisme retraité change, évolue. Il y a lieu de le faire percevoir tel qu'il est : divers et varié dans sa composition, uni sur des valeurs fortes, différent d'une amicale ou association, attentif aux besoins multiples qui se manifestent.

Cette activité doit se traduire par une meilleure présence des collectifs militants dans les espaces fréquentés par les retraités. C'est souvent sur le marché, devant un service public ou un commerce que nous pouvons aller à leur rencontre.

Cette présence régulière abordant des besoins spécifiques peut conduire à une activité syndicale de retraités dans un territoire concerné. Ce travail est déjà commencé dans certains territoires. Parfois, par les sections multi professionnelles. Parfois, c'est une ou plusieurs sections professionnelles qui génèrent une dynamique territoriale.»

Enfin au niveau des décisions prises :

« Le congrès décide :

- De dynamiser une démarche revendicative en territoire,
- De favoriser des réflexions et rencontres entre toutes les organisations CGT dans les territoires,
- De favoriser la réflexion sur l'activité territoriale dans les professions,

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

- *D'appeler les organisations de l'UCR à investir tous les lieux de dialogue social, à y siéger, à agir et à exiger aussi des moyens techniques et financiers,*
- *D'engager une réflexion commune dans les régions entre les USR, la fédération loisirs et solidarité des retraités et des associations locales,*
- *De participer à la réflexion confédérale sur l'évolution des structures syndicales propres aux retraités, en lien avec les syndicats, les structures territoriales et professionnelles.»*

Avant d'entrer dans le vif du sujet sur la nécessité de travailler ensemble, il n'est pas inutile non plus de se remettre en mémoire les dernières évolutions territoriales à travers la réforme des collectivités territoriales.

Beaucoup plus qu'une « revanche » de la droite contre les régions majoritairement dirigées par la gauche, la réforme des collectivités territoriales est dans la continuité de ce que nous « subissons » depuis 2007 !

Depuis son entrée en fonction et, sans doute même avant, Nicolas Sarkozy ne cesse en effet de présenter la France comme une suite d'anomalies.

- **Anomalie** : le modèle français d'intégration fondé sur le droit du sol et l'égalité des citoyens ;
- **Anomalie** : l'attachement à un âge légal de départ à la retraite fixé à 60 ans ;
- **Anomalie** : le niveau de prélèvements obligatoires, l'impôt sur la fortune notamment ;
- Anomalie** : la place occupée par les Services Publics et l'existence d'une fonction publique qui réunit près du quart de la population active dans une situation statutaire et non pas contractuelle ;
- **Anomalie encore** : l'existence de plus de 36 000 communes et de quelques 500 000 élus dans les collectivités territoriales.

De la révision de la carte judiciaire à celle de la

défense, de l'autonomie des universités à la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » au changement de statut de la Poste, les services et l'action publics ont vu leur gouvernance et leurs objectifs profondément modifiés. Ils sont désormais placés sous le signe de la dictature comptable et de la réduction des effectifs. Ils sont soumis - l'hôpital en est sans doute un exemple emblématique - à un « *nouveau management* » qui emprunte concepts et outils au marché !

C'est en somme, une logique d'entreprise à l'échelle d'un pays. « *L'entreprise France* » version Elysée !

Emploi, développement économique, services publics, éducation, santé, logement, transports, environnement, petite enfance, personnes âgées...

La politique nationale « d'aménagement du territoire » devait donc, comme il était écrit dans les textes, s'attacher à détecter, à mettre en valeur et à soutenir les atouts de chaque territoire.

Elle devait répondre aussi à une volonté de solidarité nationale en faveur des territoires les plus en difficulté. L'Etat devait, dans ce cadre-là, encourager les acteurs les plus dynamiques à développer leurs points forts et leur complémentarité, améliorer leur organisation collective et renforcer leur stratégie de développement économique et de recherche afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance au service des territoires et des populations qui y vivent.

Aménager le territoire devrait donc consister à favoriser le développement harmonieux d'une région, d'un territoire, sur le plan économique, culturel, en préservant l'équilibre entre zones urbaines et zones rurales.

Mais, outre le fait que les transferts de compétences n'ont pas été accompagnés de moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre, l'Etat, qui devait être un pilier de cet

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

aménagement du territoire, s'est progressivement désengagé.

Ce désengagement s'est caractérisé successivement par la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité directe locale d'une part et, le gel en valeur des dotations de l'Etat.

Si chacune de ces mesures concourt à l'étranglement des finances locales, leur couplage s'avère encore plus redoutable. Surtout dans un contexte où, du fait de la crise, bon nombre de collectivités, notamment les départements, sont confrontés à une explosion de leurs dépenses sociales.

Le résultat de l'ensemble de ces mesures est que bien avant l'adoption de la loi portant réforme des collectivités territoriales, celles-ci se trouvent déjà privées d'une grande part de leur autonomie financière. Les régions par exemple n'ont en pratique plus d'autonomie fiscale puisque leurs ressources sont fixées par des barèmes d'Etat.

Une remise en cause de la décentralisation qui les prive de quasiment toutes leurs marges de manœuvre : il ne leur reste que la part modulable de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la taxe sur les cartes grises... soit, le plus souvent, moins de 10% de leur budget. Du coup, c'est leur capacité à investir et les possibilités de financer les services publics dont elles ont la charge qui se trouvent remises en question.

Les départements sont également confrontés à la même problématique.

La suppression de la taxe professionnelle les prive, par exemple, d'une capacité d'arbitrage fiscal entre mise à contribution des ménages et mise à contribution des entreprises. Comme par ailleurs, ils sont confrontés à une diminution globale de l'apport de ces dernières, ils n'auront plus guère le choix **entre l'augmentation de la pression fiscale locale sur les habitants où, là encore, l'abandon pur et simple de certains services publics locaux.**

Dans la crise, les départements sont en effet

confrontés à la baisse de leurs recettes et à l'explosion des dépenses sociales. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), et le revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent ainsi à 13,4 milliards d'euros pour toute l'année 2010 en progression de 7% sur l'année précédente. Or, ces prestations transférées par l'Etat ne sont que partiellement compensées et le reste à charge supporté par les budgets départementaux s'élève, toujours pour 2010, à 5,3 milliards d'euros contre 4,5 en 2009 !

Ce déséquilibre plonge d'ores et déjà une vingtaine de départements dans d'importantes difficultés financières qui ont conduit l'Assemblée des départements de France (ADF) à demander la création d'un fonds de soutien exceptionnel doté d'au moins 2,5 milliards d'euros. Or, il faut savoir que le gouvernement a généreusement doté ce fonds de soutien de 150 millions d'euros !

Ce sont donc les « acquis » de la décentralisation, autonomie financière, développement et aménagement des territoires, prise en charge des besoins au plus près des populations, qui sont remis en cause.

La réforme des collectivités territoriales se présente comme une extension de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) aux territoires et à la fonction publique territoriale...

Le paradoxe, c'est que ces réformes sont menées tambour battant alors même que les experts s'accordent à reconnaître que c'est son modèle social et l'importance du rôle et de la place des services publics qui ont permis à notre pays de plutôt mieux traverser la crise que d'autres.

LES CINQ POINTS CLÉS DE LA REFORME

1 – le renforcement de l'intercommunalité :

C'est le premier point de la réforme et c'est le moins contesté ! L'objectif est qu'en juin 2013, l'ensemble du territoire soit couvert par des

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

structures intercommunales.

La loi prévoit par ailleurs la suppression de la reconnaissance légale des pays, qui pourront néanmoins poursuivre leur action jusqu'à échéance des contrats en cours.

Bien entendu, les Conseils de Développement, qui en caractérisait le fonctionnement et, dans lesquels la CGT s'est largement investie, disparaîtront aussi.

2 – la métropole :

Au prétexte de réduire le « mille feuilles » que seraient devenues les collectivités territoriales, la loi en crée une nouvelle : **la métropole**.

Cette dernière concerne les zones urbaines d'au moins 500 000 habitants et sa création répond à un objectif explicite : améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires concernés. D'où bien des questions :

- Cette logique de compétitivité ne risque-t-elle pas de se mettre en œuvre au détriment des autres territoires ?
- N'est-elle pas la négation même d'une politique équilibrée d'aménagement ?
- Et le risque n'est-il pas grand que l'affirmation des métropoles **dans la compétition internationale des territoires** se fasse au détriment des politiques de solidarité et de cohésion sociale ?

Bref, la coupure entre un petit nombre de zones de développement privilégié et les autres territoires pourrait bien être consommée, aggravant une fracture territoriale dont les populations les plus fragiles paieraient le prix fort.

C'est ainsi en effet que les métropoles interviendraient à l'intérieur de leur périmètre sur les ZAC, le développement économique, les schémas de cohérence territoriale, les transports urbains, l'urbanisme, le programme local d'habitat, la politique du logement y compris social, l'insertion économique et sociale, la prévention de la délinquance, l'assainissement

et l'eau, les déchets, la lutte contre la pollution, les transports scolaires, la gestion des routes, les équipements socioculturels et socio-éducatifs...

L'Etat pouvant d'autre part leur confier des grands équipements et de grandes infrastructures.

Pouvant disposer de transferts de fiscalité locale ou de dotations de l'Etat... la métropole pourrait très vite ressembler à **un monstre technico administratif**.

3 – Création de conseillers territoriaux

Autre point capital de la réforme la création d'une nouvelle catégorie d'élus les Conseillers Territoriaux. Au nombre de 3471, ils remplaceront, à partir de 2014, les 4037 Conseillers Généraux et les 1880 Conseillers Régionaux d'aujourd'hui.

Ils siègeront à la fois dans « l'instance délibérante » du département et dans celle de la région.

Détenteurs d'un mandat unique, ils seront élus pour 6 ans au scrutin uninominal à deux tours, dans le cadre de cantons redécoupés et avec un seuil minimum de 12,5% pour atteindre le second tour.

La loi prévoit la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux en mars 2014. Ce faisant elle réduit les mandats des conseillers régionaux élus en 2010 de six ans à quatre ans, tandis que celui de conseillers généraux qui seront élus les 20 et 27 mars de cette année ne sera que de trois ans.

4 – Nouvelle répartition des compétences :

La loi introduit dans ce domaine d'importantes modifications.

Seules les communes conservent en effet la « clause de compétence générale ». C'est-à-dire la possibilité d'intervenir dans n'importe quel champ, ce qui permet de développer un projet dans toutes ses dimensions : économique, social, environnemental et donc de lui donner sa cohérence.

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

Cela veut dire que les régions et les départements ne pourront intervenir de « plein droit » que sur des domaines « listés » explicitement par la loi.

Par exemple, les collèges, le social, le transport, le service départemental d'incendie et de secours, pour les départements ; les lycées, la formation professionnelle et les transports pour les régions.

Il faut cependant noter que cette clause de compétence générale est maintenue aux régions et aux départements en matière de sport, de culture et de tourisme, parce que l'essentiel des financements dans ces secteurs provient des collectivités.

5 – De nouvelles finances locales, ou la limitation des financements croisés :

Outre la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la « cotisation économique territoriale » (qui génèrent un manque à gagner pour les collectivités territoriales que la CGT évalue à environ 13 milliards d'euros), la réforme des finances locales modifie aussi la répartition de la fiscalité locale entre les différentes collectivités.

C'est ainsi que les parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont transférées au secteur communal, tandis que la part départementale de la taxe d'habitation va au secteur communal et la part régionale de la taxe foncière sur le foncier bâti aux départements.

Par ailleurs, la cotisation foncière (CFE) qui remplace la part foncière de la taxe professionnelle est elle aussi transférée au secteur communal. Les régions et départements ne percevront plus qu'une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Si cette nouvelle répartition n'aide surtout pas à une meilleure visibilité des ressources des différentes collectivités, une chose est sûre... elles seront en diminution. Mais, n'est-ce pas là

le véritable objectif du gouvernement : contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses, les associer à la réduction des déficits dont elles seraient, selon le gouvernement, en bonne partie responsables, et ainsi leur imposer la chasse à l'emploi public à laquelle l'Etat se livre déjà.

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la réforme des collectivités territoriales, la révision générale des prélèvements obligatoires, c'est à une transformation profonde du rôle de l'Etat et de la puissance publique que nous sommes aujourd'hui confrontés.

La réforme des collectivités territoriales pose avec force les questions de proximité, de citoyenneté, de l'égalité de traitement, de solidarité.

Ce qui est en jeu aujourd'hui c'est le rôle de l'Etat et de la puissance publique.

D'un Etat que l'on qualifiait « d'Etat providence » qui intervenait donc pour une meilleure répartition des richesses, pour l'égalité entre les classes sociales, entre les territoires, qui incarnait **l'intérêt général**, on va vers un Etat conçu comme étant exclusivement au service du développement capitaliste, du renforcement des profits.

Cela concerne donc tous les salariés dans leur vie au et hors travail, mais aussi bien sûr, les jeunes et les retraités.

Des réformes comme celles qui touchent à l'organisation et à l'aménagement des territoires, qui ont des conséquences sur la vie quotidienne de chacun, sur le devenir de ces mêmes territoires.

Elles ne sauraient donc être étrangères au syndicalisme et, par conséquent, à la CGT !

Je n'insisterai pas lourdement sur la situation économique et sociale que vous connaissez bien. Simplement remettons-nous en mémoire :

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

- 1) L'évolution démographique des retraités (nous sommes et serons de plus en plus nombreux), 13 millions environ actuellement et nous vivons plus longtemps en meilleure santé.

Cette donnée à elle seule chamboule l'évolution sociale et les enjeux économiques pour les retraités. Montant des pensions, évolution du pouvoir d'achat, santé, perte d'autonomie, suppression de la part pour les veuves, etc. montrent que la masse des retraités est devenue une catégorie subissant de graves attaques anti sociales.

- 2) La crise économique internationale que nous avons connue ces deux dernières années a aussi contribué à précariser ou baisser le niveau de vie de l'ensemble des populations, dont les retraités.

La gestion de la crise globale a mis à mal le social.

La gestion des crises au niveau de chaque pays n'a visé que les salariés, les retraités et les chômeurs.

- 3) Enfin le Pacte euro-plus augmente encore les attaques contre les salaires, la protection sociale et l'autonomie de négociation entre patronat et syndicats.

Le 9^e congrès de l'UCR a donc insisté sur :

- 1) La nécessité de construire une grande force sociale et les luttes revendicatives avec les retraités ;
- 2) Que notre démarche revendicative prenne en compte les besoins sociaux des retraités dans la diversité alliant proximité et enjeux de société ;
- 3) Que toutes les forces de l'UCR convergent et travaillent ensemble sur renforcement et déploiement de la CGT en proximité.

Tout nous incite à dépasser nos lourdeurs ou défauts, qui parfois nous limitent ou sclérosent notre activité.

60% de nos adhérents sont regroupés dans 4 professions. Certes s'il faut se féliciter de cette force là où elle existe, il faut aussi mesurer la faiblesse du taux de syndicalisation dans de nombreuses autres professions.

Souvent certaines sections professionnelles réunissent de nombreux adhérents mais se limitent trop aux frontières de leur profession.

Ces dernières années nous avons réalisé des efforts pour appréhender les revendications territoriales et de proximité.

Nous avons vu comment en matière de santé, de transports, de services publics, de services de proximité, d'habitat, de services à la personne, de maintien à domicile, de construction de maisons de retraite publiques, il y avait à faire.

Ces derniers mois nous avons beaucoup travaillé le pouvoir d'achat et la perte d'autonomie.

Demain il nous est proposé de faire intervenir les citoyens pour une Europe sociale avec la pétition sur la perte d'autonomie.

Nous allons devoir passer du dire au faire.

Comme chacun le sait, les enjeux sont importants, le travail à faire assez gigantesque avec des forces syndicales ou militantes pas toujours à la hauteur de ceux-ci !

On ne peut attendre une hypothétique réforme de structures pour fédérer ou dynamiser nos forces.

Dés maintenant s'impose à nous l'idée de travailler beaucoup plus ensemble dans la CGT.

Nous ne partons pas de rien. Les USR et UFR ont beaucoup évolué ces dernières années pour construire un syndicalisme plus actif et plus revendicatif. Mais elles mesurent aussi les efforts à produire pour se déployer auprès de 13 millions de retraités.

Des USR, des sections de retraités professionnelles et multi-professionnelles ont gagné sur des sujets aussi divers que l'ouverture d'une maison de retraite, l'accès à des transports,

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

empêché la fermeture d'un hôpital, garder une gare et des arrêts de trains etc.

Pour les USR, deux situations se côtoient. **Celles ayant commencé la réflexion pour une démarche revendicative et de syndicalisation de proximité sont confrontées au comment généraliser cette démarche.**

Elles se heurtent parfois à des sections professionnelles enfermées sur elles-mêmes et limitant leur activité à leurs adhérents, ou retraités de leur profession.

Elles sont aussi freinées par des syndicats multi-professionnels pas assez forts ou peinant à trouver la bonne revendication ou le bon niveau du territoire, s'enfermant parfois dans une structure, certes statutaire, mais ne correspondant plus aux réalités sociales économiques ou institutionnelles.

Ces USR ont donc un rôle pour décrocher tous ses adhérents et militants pour leur faire prendre la mesure des enjeux territoriaux, et du travail ensemble entre sections professionnelles et multi-professionnelles.

La structure UL reste souvent le lieu privilégié pour regrouper des sections de retraités.

Dans certains cas le territoire d'une UL peut être adapté au travail ensemble des retraités. Parfois il ne correspond plus et nous devons aider à dépasser des structures ne répondant pas à l'efficacité revendicative.

La rue, le quartier, la ville, la zone, le bassin d'emploi, le département, la région sont tous des territoires dans lesquels peuvent émerger des revendications et se créer des regroupements d'adhérents ou de sections retraités pour un travail ensemble.

Il faut parfois arriver à construire des luttes régionales ou inter régionales pour un schéma de santé auprès d'une ARS. A contrario, le schéma gérontologique garde lui une dimension départementale forte.

L'idée d'adapter un territoire à géométrie variable

pour une efficacité revendicative ou syndicale n'est pas évidente.

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE PERTINENT DU TERRITOIRE CONSTITUE UNE PRIORITÉ

Le territoire est à la fois un lieu de vie, de travail, de loisirs, de mobilité. Les élus locaux, les représentants de l'Etat, les organisations syndicales, les représentants patronaux sont confrontés aux mêmes réalités locales et peuvent s'appuyer sur un tissu d'organismes susceptibles d'établir des diagnostics socio-économiques, de porter des projets et de les financer. La proximité devrait faciliter la connaissance des problématiques par la coordination d'un ensemble d'acteurs sur un périmètre d'intervention. Encore faut-il que ce périmètre soit bien défini pour mobiliser les acteurs en position de décider et d'agir.

En effet, le territoire se caractérise par une juxtaposition, un empilement de périmètres définis par des autorités différentes, pour des politiques publiques différentes (zones d'emploi INSEE, découpage des Maisons de l'emploi, contrats de développement durable, contrat territorial emploi formation...), qui fournissent autant de données socio-économiques. A cette juxtaposition s'ajoutent des changements de compétences, d'autorité et de pouvoir, notamment du fait du processus de décentralisation.

Pour d'autres USR, l'enjeu n'est pas le même.

Il y en a encore trop qui pour diverses raisons ont encore bien du mal à fonctionner. Dans ce type de situation souvent le travail de proximité et de tous ensembles est loin d'être la préoccupation première.

Cette diversité de situations ne rend pas la tâche facile pour aider les USR. Sans doute nous pouvons réfléchir autour de quelques idées pour avancer :

- S'accaparer les orientations des derniers

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

- congrès de l'UCR reste essentiel ;
- Organiser des journées d'études avec les USR, certaines sections de retraités reste possible ;
 - Se communiquer entre USR et sections syndicales les adresses des adhérents CGT sur un territoire donné;
 - Sensibiliser sur les sujets à travailler en proximité ;
 - Travailler avec quelques spécialistes comme démographes, sociologues, universitaires peut parfois nous aider sur certains sujets.
 - Sans doute revoir la conception de la coopération entre direction de l'UCR et des USR en difficultés

Pour les UFR, comme les USR, mais de manière différente, elles aussi avancent sur la proximité.

Les derniers exemples sur le pouvoir d'achat ou la perte d'autonomie montrent que leur engagement est aussi nécessaire pour dynamiser et généraliser une démarche revendicative ou de renforcement en proximité.

La direction de l'UCR avait réuni les UFR dans le précédent mandat sur territoires et proximité. Récemment elles ont été réunies et ont abordé le travail ensemble.

Nous voulons poursuivre ce type de rencontres et pousser les réflexions sur proximité pour une union fédérale et travail ensemble UFR / USR.

Certains raccourcis ou certaines caricatures pourraient laisser penser que seules les USR seraient les garantes de la proximité parce que plus proche du syndiqué. C'est évidemment faux, chacun connaît des luttes sociales solidaires dans un territoire qui ont été générées grâce au travail d'une profession.

Mais nous connaissons tous aussi des sections professionnelles qui vivent cloisonnées.

Les directions d'UFR ont donc aussi un rôle à jouer pour sensibiliser leurs militants, leurs

adhérents sur la cohérence et l'apport d'une démarche revendicative englobant territoires et profession et travail ensemble.

Comme pour les USR, nous pouvons aussi participer à des réunions à journées d'études spécifiques sur proximité et travail ensemble avec les UFR. Comme annoncé précédemment la direction de l'UCR abordera ces thèmes régulièrement avec les UFR afin de rechercher à avancer ensemble.

Les 1 000 POINTS DE RENCONTRE

Si ma mémoire est bonne, je crois que l'idée des 1 000 points de rencontre est à mettre à l'actif du comité général des 19 et 20 janvier, qui après avoir notamment débattu des revendications du pouvoir d'achat des retraités et de la perte d'autonomie, décidait :

1 000 raisons de revendiquer

1 000 raisons de lire « Vie Nouvelle »

1 000 raisons de se syndiquer

1 000 points de rencontres avec les retraités.

Jean Belin et Hélène Salaün y sont revenus au moins à deux reprises lors de la réunion de la commission exécutive, pour essayer de dynamiser et généraliser la démarche des 1 000 points de rencontre.

Là non plus, pas question de dire rien n'a été fait.

Sans doute l'année 2011 aura été importante pour aller au contact des retraités sur pouvoir d'achat et perte d'autonomie.

Le bilan sur les initiatives perte d'autonomie est très important et pèsera dans le débat que le gouvernement souhaitait cadenasser ou limiter à des initiés.

Mais il nous faut pousser plus loin le regard sur les points de rencontre.

Si nous avons en plus d'initiatives sur le pouvoir d'achat pour toucher les retraités, elles restent

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

INTRODUCTION AU DÉBAT : JEAN-PIERRE GRENON (SUITE)

encore insuffisantes au regard des 13 millions de retraités et manquent globalement de hardiesse ou de nouveautés.

Le projet de loi sur la perte d'autonomie a créé une véritable dynamique et beaucoup d'initiatives, mais trop souvent limitées aux syndiqués retraités. Il manquait dans nos débats des syndiqués actifs et aussi des retraités non syndiqués

Cette journée d'étude devrait nous aider pour :

- Faire un point plus précis sur l'idée du point de rencontre ;
- Comment lui donner de la vigueur ;
- Comment le pérenniser, bref comment en faire un mode de vie permanent.

Bien évidemment la lutte revendicative et la syndicalisation restent l'essentiel du contenu du point de rencontre.

Notre chantier est immense : nous devons nous adresser à une population qui n'est plus à l'entreprise, mais qui navigue dans son territoire entre domicile, marché, culture, sports, associations, famille, parfois comité d'entreprise, mutuelle, etc.

Pas toujours facile dans ces conditions d'engager un dialogue permettant d'échanger, convaincre pour lutter ou se syndiquer.

Globalement lorsque nous organisons un point de rencontres, nous avons un bon accueil.

Peut être devrions nous réfléchir, à faire plus ou différemment dans certains quartiers, certaines cités. Peut être une dimension plus humaine plus proche nous faciliterait le travail ? Le syndiqué retraité ne doit-il pas devenir plus un acteur dans son environnement ? Pas besoin d'être sorti de l'ENA ou des écoles syndicales pour distribuer un tract, convaincre de venir à une réunion. Les anciens militants, les anciens syndiqués en activité ne doivent-ils pas être des objectifs plus prioritaires ?

Les sections de retraités ne doivent-elle pas réfléchir à plus utiliser les rassemblements de retraités lors d'assemblées de mutuelles, d'initiatives des CE ou assimilés ?

La place de la culture, du sport, de LSR, tout court, sont elles suffisantes dans notre activité quotidienne

Dans le document d'orientation du 9^e congrès de l'UCR, nous évoquons la nécessité de prendre contact avec le monde associatif des retraités. N'y a-t-il pas là des démarches à entamer ?

L'expression ou les prises de position des associations sur le projet de réforme sur la perte d'autonomie nous a souvent surpris et n'étaient guère éloigné des positions CGT. Une prise de contact, un échange d'arguments peuvent parfois conduire à des changements de comportement, à des constructions de luttes de tous ensemble dans la proximité.

Vous savez tous que nous allons redémarrer la rentrée sur les chapeaux de roue avec l'initiative unitaire, spécifique aux retraités, le 6 octobre. Cette initiative ne doit-elle pas nous inciter à créer, innover, accélérer pour rencontrer de nombreux retraités !

J'ai conscience d'avoir été un peu long, à vous la parole !

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

TRAVAIL EN PROXIMITÉ, TRAVAIL COMMUN USR/UFR, LES 1000 POINTS DE RENCONTRE...

Compte-rendu des débats

Gilka Georges et Françoise Raffini

1 – Rapport de Jean-Pierre Grenon :

Voir pages 2 à 12 de cet *Interliaisons*

2 – Débat

Exemples de luttes et d'action dans les départements :

- nombreux exemples de participations des retraités à différentes actions : pour les retraites complémentaires, pour la défense des services publics, la santé, etc.,
- actions relatives à un problème local : demande de maison médicale,
- les retraités ne doivent pas être une « force d'appoint » sur les actions des actifs,
- dénoncer les effets de la crise pour les retraités,
- élections présidentielles : la CGT va-t-elle se positionner ?
- expérience d'un syndicat unique actifs/retraités qui fonctionne très bien,

Sur les 1000 points de rencontre :

- nombreuses interventions sur la réalisation de rencontres,
- difficultés de mobiliser dans certains secteurs,
- valoriser ce qui a été fait, et prendre appui des ces actions pour préparer le 6 octobre,
- multiplier des points de rencontre inhabituels : plages par exemple,

Travail en territoire :

- expression des difficultés rencontrées, notamment dans les secteurs ruraux pour mettre en place un véritable travail en territoire (éloignement),
- travail en intersyndicale, notamment sur la perte d'autonomie,
- travailler avec des associations regroupant des retraités,
- comment généraliser le travail de proximité ?
- ne pas confondre le lieu d'organisations des syndiqués (qui peut être l'entreprise) et le lieu d'intervention (qui peut être commun à tous) : exemple défense des services publics,
- le poids de l'entreprise est fort par rapport au vécu des salariés, même si l'entreprise n'existe plus, le travail en proximité doit donc se décliner différemment, avec des revendications communes et locales,

Relations avec nos organisations :

- problème de contact avec les UFR qui ne semblent pas toujours connues ou reconnues dans les USR,

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

Compte-rendu des débats - *Gilka Georges et Françoise Raffini (suite)*

- nécessité d'avoir une réflexion sur le rôle et le fonctionnement d'une UFR,
- mettre fin à certaines compétitions injustifiées entre UFR et USR,
- de même entre sections professionnelles et syndicats multiprofessionnels, dont les actions répondent chacun à des situations spécifiques, chacun doit développer son organisation sur son propre champ,
- certaines fédérations ne s'impliquent pas assez dans les initiatives de l'USR,
- recherche d'amélioration des relations : courrier fait par USR pour proposition de travail ensemble à UFR, courrier aux UD pour obtenir des listings de syndiqués,
- ne pas opposer USR et UFR, les unes et les autres ne sont pas concernées de la même façon sur les orientations du congrès, travailler en duo et non en duel,
- rencontre avec toutes les USR d'une région pour travail ensemble,
- constat que la plupart des syndicats ne sont pas persuadés du syndicalisme retraités,
- rôle important des UL sur les territoires : ce sont elles qui fédèrent les retraités, rôle des ULSR (ou USLR) qui devraient permettre aux « isolés » de garder le contact avec les sections syndicales multipro,

La syndicalisation des retraités :

- assurer la continuité syndicale serait une amélioration sensible, mais il nous faut être plus ambitieux et aller au-delà vers de nouveaux publics,
- ne pas se satisfaire de rassembler quelque 115 000 adhérents CGT retraités sur une population de près de 14 millions de retraités,
- ne pas attendre la mise à la retraite, prévoir des réunions ou informations lorsque les salariés atteignent 55 ou 60 ans : des efforts des structures syndicales d'actifs sont indispensables, certains syndicats d'actifs continuent à enregistrer et à recevoir des cotisations retraités, ce qui n'aide pas à la connaissance de nos effectifs réels,
- aller à la rencontre des retraités,
- comment augmenter nos forces, pourquoi les gens ne sont pas attirés par le syndicalisme ?
- ne pas calquer notre action sur le syndicalisme actif,
- ajouter un côté festif à une action de renforcement, renforcer les liens avec LSR,
- gros pourcentage de syndiqués retraités dans les grandes fédérations : cheminots, mines énergie ..., les autres catégories « oublient » la continuité syndicale,
- ne pas oublier de développer la formation syndicale des retraités, pour bien comprendre les nouvelles problématiques de la syndicalisation retraitée, et améliorer les capacités d'argumentation donc de capacité de conviction et d'entraînement.

Conséquences de la réforme des collectivités territoriales :

- la décentralisation et les différentes réformes vont bouleverser notre quotidien, par rapport aux structures existantes et par rapport aux nouveaux interlocuteurs,

Journées d'études UCR Juillet-Août 2011

Compte-rendu des débats - *Gilka Georges et Françoise Raffini (suite)*

- comment et où porter nos revendications ? dans l'entreprise c'est le « patron », ailleurs ce n'est pas toujours clair,
- l'UCR devra imaginer des outils permettant aux syndicats de trouver l'interlocuteur dans les nouvelles structures,
- obligation d'une réflexion sur les réformes, qui vont augmenter les constructions de certaines revendications,
- la nouvelle construction des collectivités territoriales va demander à la CGT de s'adapter : certaines UL notamment ne correspondent peut être plus à cette évolution,

3 – Après la journée de formation : perspectives de travail

- constat d'avancée progressive de travail ensemble dans nos organisations USR, UFR, UD, UL, etc. : continuer les contacts et les propositions d'action,
- sensibiliser les millions de retraités qui vivent dans des villes, des quartiers, des régions,
- ne pas laisser les « isolés » syndiqués, favoriser les rencontres entre syndiqués,
- aborder la syndicalisation par les préoccupations actuelles des retraités, ne pas oublier le côté festif et convivial,
- constat de manque de militants : faire attention que l'investissement militant ne soit pas trop important,
- faire un état des lieux de nos forces,
- la maîtrise des effectifs suppose une utilisation de l'outil « cogitiel » pour avoir des listes de syndiqués, ne pas hésiter à comparer les listings, les mettre à jour régulièrement,
- les syndiqués doivent être présents dans toutes les structures où il est possible de participer : associations de retraités, CODERPA, conseil d'administration des maisons de retraites, etc., et nos représentants doivent avoir le souci de faire connaître ce qu'il y expriment,
- monter au créneau sur les questions de territoire, notamment intercommunalité, santé, hôpitaux ... ,
- travailler le plus souvent aussi avec les actifs, certaines revendications sont communes : démantèlement de la santé, perte d'autonomie, disparition des services publics, etc.,
- nécessité de faire un effort sur la diffusion de notre presse : Ensemble, Vie Nouvelle, etc.,
- utiliser la VO spéciale collectivités territoriales et la déclaration de l'UCR, le rapport d'introduction de Jean-Pierre Grenon est aussi un outil de travail intéressant,

l'UCR peut se mettre à disposition des organisations syndicales qui le souhaitent afin de faire des interventions sur la réforme des collectivités territoriales, dans le cadre d'une réunion ou d'une journée d'étude ou de formation.

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

**Vie nouvelle a 30 ans
et sa diffusion grandit également.**

PROMOTION 30 ANS DE VOTRE MAGAZINE

1981-2011
Vie nouvelle
30 ans
PROMO SPÉCIALE SECTIONS
un chèque cadeau *
offert à partir
de 5 nouveaux abonnés **

* À valoir sur le matériel syndical de l'UCR (Valable jusqu'au 31 décembre 2011)
** 35 € offerts aux 200 premières sections qui créent de 5 à 24 abonnés - 45 € aux 70 premières sections qui créent de 25 à 49 abonnés - 70 € aux 30 premières sections qui créent de 50 à 99 abonnés - 100 € aux 20 premières sections qui créent 100 abonnés et +
Renseignements : 01 48 18 84 30 ou 01 48 18 87 56 - vienouvelle@ucr.cgt.fr

Pour les sections souscrivant au moins 5 abonnements, selon la répartition suivante :

- ~~35€ offerts au 200 premières sections qui créent de 5 à 24 abonnements~~ (ATTENTION : CETTE PROMO. EST ÉPUISÉE)
- 45€ offerts aux 70 premières sections qui créent de 25 à 49 abonnements
- 70€ aux 30 premières sections qui créent de 50 à 99 abonnements
- 100€ aux 20 premières sections qui créent au moins 100 abonnements.

**Pour la fiche abonnement se reporter à
Interliaisons N° 65 - sur le site ucr.cgt.fr**